

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE RÉSOLUTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	28.09.2014	10:59	14.149	DEF	DJSC
Annule et remplace					

**Auteur(s):** Groupe libéral-radical

**Titre:** Pour un apprentissage d'une deuxième langue nationale à l'école primaire

**Contenu:**

La diversité culturelle et linguistique est une caractéristique essentielle de la Suisse. Cela suppose une bonne dose de solidarité, d'intérêt pour autrui, de compréhension et de respect mutuel. Ces valeurs fondamentales permettent le bon fonctionnement de notre pays. Il est alarmant dès lors que certains cantons alémaniques mettent en péril cette solidarité en rétrogradant la langue française. Comme exemples actuels, l'on peut citer les décisions et les initiatives dans les cantons de Thurgovie, Nidwald et Lucerne de bannir de l'école primaire l'apprentissage du français.

Désireux de porter haut les valeurs de la Suisse, spécialement la cohésion nationale, le Grand Conseil du canton de Neuchâtel invite le Conseil d'Etat à s'adresser au Conseil fédéral et à la CDIP pour:

- a) inviter le Conseil fédéral à engager davantage de moyens dans la promotion de la connaissance et de la compréhension mutuelles entre cultures nationales, à promouvoir les échanges et à veiller, dans l'intérêt national, au bon apprentissage d'une deuxième langue nationale à l'école primaire;
- b) demander à la CDIP de veiller à l'apprentissage d'une deuxième langue nationale à l'école primaire et de combler les lacunes dans l'apprentissage cette deuxième langue nationale, tant dans la formation des enseignant-e-s qu'au niveau des manuels, tout en formulant des propositions à l'attention des cantons dans le but de résoudre le problème des différences entre individus dans l'apprentissage des langues. Pour des raisons d'agenda, l'urgence est demandée.

**Développement (obligatoire pour les résolutions à l'adresse du Conseil fédéral ou des Chambres fédérales):**

Après de longues années de discussions et de négociations les cantons ont trouvé un cadre commun dans l'harmonisation des programmes scolaires. L'article 62, alinéa 4, de la Constitution demande d'ailleurs une harmonisation des objectifs d'apprentissage par niveau d'enseignement. Cette harmonisation est aussi souhaitée par le concordat HARMOS signé par 15 cantons.

L'apprentissage de la deuxième langue nationale entre dans ce cadre-là et celui-ci doit débiter à l'école primaire. Cette démarche est d'ailleurs partagée par une forte majorité des cantons. Il est dès lors regrettable qu'une minorité des cantons mette en péril les accords trouvés en la matière.

L'apprentissage de la deuxième langue nationale est fondamental pour le bon fonctionnement de nos institutions. Il favorise le dialogue et la compréhension mutuelle de nos différentes régions linguistiques.

Dès lors, il nous apparaît important que la CDIP joue son rôle et demande à tous les cantons de respecter le principe de l'enseignement d'une deuxième langue nationale au degré primaire pour tous les élèves de notre pays tant pour des raisons d'apprentissage que pour des raisons de connaissance de l'autre.

Pour les mêmes motifs une intervention de la Confédération est souhaitable afin que plusieurs cantons ne créent un fait accompli sur lequel il deviendrait très difficile de revenir en arrière.

**Concernant l'urgence:**

Le sujet de l'apprentissage des langues étant abordé par la CDIP dans sa séance de fin octobre il nous paraît indispensable que cette résolution soit prise avant cette date.

L'urgence est demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Guyot Jean-Claude	Philippe Haeberli
Autres signataires (nom, prénom)	Daniel Geiser
Wettstein Jean-Paul	Christian Hostettler
Sandoz Pascal	André Obrist
Guinand Claude	Boris Keller
De Montmollin Jean-Frédéric	Sandra Menoud
Bauer Philippe	Andreas Jurt
Nardin Marc-André	Nicoas Ruedin
Lebeau Olivier	Patrice Zurcher
Haenny Béatrice	Damien Humbert-Droz
Sunier Yann	Caroline Gueissaz
Frick Hermann	Bernard Schumacher
Stuedler Jean-Bernard	Christophe Dolder
Haussener Olivier	
Frésard Josette	
Waelti Jean-Bernard	
Thierry Michel	
Laurent Schmid	
Stephane Rosselet	
Mary-Claude Fallet	
Etienne Robert-GrandPierre	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

**ENVOYER**